



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 NOVEMBRE 2022

VALIDE AU CM DU 27 JANVIER 2023

PRESENTS : Virginie CASTANIER — Ghislain CABAL ZINCK - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Dominique ROURE - Christian VERNHET –

EXCUSEES : Zoe POHL-BOUSQUET (pouvoir donné Virginie CASTANIER) - Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Christian VERHNET) – Jean-Jacques SELLAM procuration à Ghislain CABAL-ZINCK

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2022
- Décisions budgétaires modificatives
- Délibération sur le partage de la taxe d'aménagement
- Délibération sur la mise en place de la M57
- Achat du fonds de commerce de l'auberge de la Valette
- Désignation des délégués au syndicat des eaux du Lévézou
- Délibération sur la participation communale à l'extension du réseau d'eau potable
- Emploi d'ATSEM à l'école
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 20H30 en présentant l'ordre du jour et en précisant les pouvoirs donnés par les conseillères absentes.

- **Adoption du procès-verbal du conseil du 23 septembre**

Monsieur le Maire propose l'adoption du PV du précédent conseil municipal. Jean Jacques Sellam prend la parole pour demander une modification du PV. Lors des échanges relatifs à la rénovation du pont, le maire posait la question de la légitimité pour la commune d'intervenir sur ce projet qui dépend de la compétence du conseil départemental. Jean Jacques Sellam indique que son intervention portait, quant à elle, sur la légitimité des habitants et non de la commune. Le secrétaire de séance indique qu'il modifiera le compte rendu en conséquence. Jean Jacques précise également que la commune n'avait pas

« refusé » de contribuer en son temps au financement mais qu'elle n'avait pas eu à contribuer au financement de la route départementale. Le secrétaire de séance indique qu'il prendra en compte cette précision. Ghislain intervient ensuite pour différencier le projet alimentaire de territoire et la commission restauration du groupement des terres rouges. Ces points seront modifiés. Au final, le compte rendu est validé avec ces modifications. Après quoi, Jean-Jacques Sellam, ayant des contraintes personnelles, quitte la séance.

- **Décisions budgétaires modificatives**

Monsieur le Maire présente les décisions budgétaires modificatives : Transfert de 1445€ du chapitre 2128 au chapitre 2135 (compteur EDF sur le logement de l'ancien bâtiment de la DDE), transfert de 88€ du 60618 au 6811 (dotation amortissement), et une opération d'ordre pour 3000€ liée à l'intégration des frais d'étude. Délibération prise à l'unanimité.

- **Reversement partiel de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 23 septembre instaurant la taxe d'aménagement. Se pose maintenant la question du reversement partiel de cette taxe à la communauté de communes. Dominique Roure, délégué communautaire informe le conseil des réflexions engagées sur la communauté de communes et des interrogations de certains élus ; il précise également que les dernières interventions du président du sénat interrogent sur l'obligation de ce reversement qui deviendrait optionnel. Il propose que le conseil se positionne sur le calcul opéré par la communauté de communes sur la base de deux critères (éloignement du centre et importance de la population) aboutissant à un reversement de 10%. Ce reversement s'accompagne de la signature d'une convention type qui est présentée en quelques mots. Délibération prise à l'unanimité.

- **Délibération sur le changement de nomenclature**

Monsieur le Maire propose d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 issues de l'article 106 III de la loi NOTRe. Il rappelle que cette adoption doit être réalisée d'ici Janvier 2024, mais est possible dès maintenant avec un accompagnement. La secrétaire de mairie est questionnée sur les changements et les apports de cette nouvelle réglementation. Délibération prise à l'unanimité.

- **Achat du fonds de commerce de l'auberge de la Valette**

Monsieur le Maire rappelle les échanges déjà engagés au sein du conseil municipal qui avaient abouti au souhait que la commune achète le fonds de commerce de l'auberge. Il précise les démarches engagées par la municipalité auprès notamment du parc naturel des grands causses, de la région Occitanie, de la CCI, d' « Aveyron ingénierie », de l'UMI, du dispositif 1000 cafés, de l'ADM pour acheter ce fonds de commerce afin de garantir son bon fonctionnement et l'animation du bourg.

Au final, il précise que la commune a reçu un avis juridique tant de l'ADM, d'Aveyron ingénierie et de l'UMI qui déconseille fortement l'achat du fonds de commerce par la commune avec le risque, dès lors que des candidats potentiels sont connus, de contentieux pour « concurrence déloyale ».

Le conseil, conscient des risques juridiques, se résout à ne pas se porter candidat au rachat ; il restera cependant vigilant pour que cette auberge puisse fonctionner de façon optimale, dans les meilleurs délais.

- **Désignation des délégués au syndicat des eaux du Lévézou**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'à la suite de l'adhésion partielle au syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala, nous désignons, conformément au code Général des collectivités, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce syndicat. Il propose de désigner comme délégués titulaires : Gérard Ramondenc et Christophe Rayssac et comme délégués suppléants : Christian Vernhet et Dominique Roure. Il n'y a pas d'autre candidat. Délibération prise à l'unanimité.

- **Délibération sur la participation communale à l'extension du réseau d'eau potable**

Suite à différentes demandes de raccordement d'habitants de la commune, au réseau d'eau potable, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aider à la réalisation de ces travaux de raccordement en fonction des possibilités budgétaires de la commune. Dominique Roure, potentiellement concerné par cette aide, sort de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt. Après discussion le conseil municipal donnerait une aide limitée à 50% du montant hors taxe des travaux, avec un plafond de l'aide fixé de 2.500 € sur présentation de factures. Il conviendra de faire le bilan après un an de fonctionnement afin de voir le coût que cela représente. Délibération prise à l'unanimité

- **Emploi d'ATSEM pour l'école**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée scolaire, la commune a recruté une ATSEM, actuellement contractuelle, qui donne toute satisfaction. Pour stabiliser cette situation, il propose la création d'un poste d'ATSEM à raison de 25 heures hebdomadaires avec une annualisation du temps de travail. Délibération prise à l'unanimité

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire organise un tour de table pour chaque conseiller puisse faire état des différents sujets concernant la vie de la commune.

- **La rénovation du pont**

Monsieur le Maire informe le conseil que le président du conseil départemental viendra sur la commune pour une réunion publique le mercredi 7 Décembre à 18H, sur la rénovation du pont. Cette venue fait suite à l'invitation de la commune qui avait entendu et relayé la demande d'une partie des habitants. Virginie Castanier fait état d'un mail polémique qui circule au sein du « collectif » et qui met en cause la municipalité. S'il est regrettable et tendancieux, ce mail relevant d'une communication privée n'appelle pas de réaction publique de notre part.

Pour autant, un débat s'engage au sein du conseil sur notre position quant aux travaux engagés. A l'issue de ces échanges, il est acté que la municipalité, si elle est questionnée, ne sera pas défavorable à la création d'une seule voie de circulation et aux feux « intelligents » de régulation pour des raisons de responsabilité, de sécurité et pour permettre la circulation de tous les usagers.

- **L'installation d'une CUMA**

Gérard Ramondenc et Ghislain Cabal Zinck font le point sur le projet d'installation d'un hangar de la CUMA sur le territoire de la commune. Ghislain demande que toute installation soit précédée d'une réunion des usagers, riverains et associations, afin de faciliter la bonne intégration de cet équipement dans la vie locale.

- **L'état des routes et de la voirie**

Des échanges ont lieu sur l'état des routes, les travaux engagés et les demandes de réfection de la chaussée (Salelles, la Roque...).

- **Récupération des plastiques agricoles**

Christophe Rayssac et Ghislain Cabal Zinck informent le conseil de la récupération des plastiques agricoles mardi 12 ou mercredi 13 Décembre.

- **Dispositif hors les murs**

Dominique Roure informe le conseil du déroulement du dispositif « hors les murs ». Les étudiants reçus sur la commune ont été sensibles à la qualité de l'accueil et reviendront les 2 et 3 décembre pour nous proposer leur diagnostic. Les habitants qui ont hébergé et accueilli les étudiants sont vivement remerciés.

Monsieur le Maire rappelle les permanences délocalisées qui auront lieu prochainement sur la commune. Il conclut le conseil à 22H 45 en remerciant les conseillers de leur engagement.